

Liberté Égalité Fraternité

DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DU MASA ET DE CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS



Périmètre du nouveau marché:

En application des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique, une convention de groupement de commande a été conclue entre le MASA et les établissements publics suivants :

- L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO);
- L'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM) ;
- · FranceAgriMer;
- L'Office national des forêts (ONF);
- L'Agence des Services et de Paiements (ASP);
- L'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE);
- Le Centre national de la propriété forestière (CNPF);
- L'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture (INFOMA);

Le périmètre englobe les agents quels que soient leurs statuts (titulaires, contractuels, stagiaires, intérimaires)



Le nouveau prestataire : CONCEPT RSE

- Le cabinet Concept RSE Responsabilité Sociale et Éthique est composé d'une équipe de juristes spécialisés sur les sujets de lutte contre les discriminations, de violences sexistes et sexuelles et de harcèlement CONCEPT RSE et d'un psychopraticien.
- Concept RSE est également associé à un cabinet d'avocat pour les analyses purement juridiques des dossiers les plus complexes.
- CONCEPT RSE est également titulaire d'un certain nombre de marchés relatifs aux dispositifs de signalement dont :
 - Ministère de la Culture
 - Ministères sociaux
 - Grenoble Alpes métropole



Modalités de travail du nouveau prestataire :

- Une prise en charge du signalant organisée autour de deux services :
 - le processus de traitement comprend un service écoute et information et un service instruction :
 - un premier entretien permet de rappeler le cadre du dispositif et de recueillir les impressions et ressentis du signalant. Ce premier entretien peut être complété si nécessaire avant de passer en phase de remédiation si la situation le justifie et avec l'accord du signalant;
 - un deuxième temps est prévu pour les phases de remédiation voire de traitements approfondis confiés au service instruction, à l'appui d'une fiche de relevé d'entretien comprenant tous les éléments utiles pour instruire le signalement.

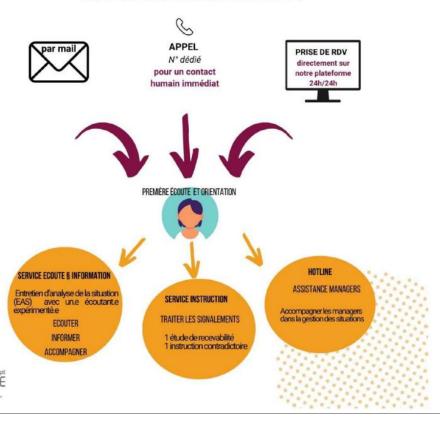
Cette phase ne comprend pas d'échanges directs entre le signalant et le service instructeur, afin de permettre une analyse objective et « dépassionnée ». Le signalant peut suivre l'évolution de son dossier via le service écoute.

- Plus de saisine par courrier.
- Un nouveau dispositif ad hoc de saisine pour les managers/référents désignés :
 - pour des situations nécessitant un besoin d'information ou de conseils : hotline avec les mêmes modalités d'accès (uniquement des échanges téléphoniques).



FONCTIONNEMENT

Une cellule accessible avec un contact direct





Continuité de service entre Allodiscrim et Concept RSE

- Le prestataire Allodiscrim assure l'instruction de l'ensemble des signalements reçus avant le 31 décembre 2023 jusqu'à leur clôture.
- Du 1^{er} janvier au 5 février : un flash Info RH a informé que les signalements seraient recueillis sur la boite fonctionnelle <u>signalement.discrimination@agriculture.gouv.fr</u>
- A compter du 6 février : les signalements reçus depuis le 1^{er} janvier sur la boite fonctionnelle ont été transmis à Concept RSE.
- Nouveau dépliant de la cellule actualisée et mis en ligne sur l'intranet et Chlorofil accompagné d'un flash Info RH du 6 février.
- Mise à jour prévue de la note de service ministérielle relative au dispositif de signalement et nouveau plan de communication



Comment contacter le nouveau dispositif de signalement :

- Numéro vert MASA identique: 01 49 55 82 41
 La permanence fonctionne de 9h00 à 19h00 tous les jours de la semaine du lundi au vendredi
- Adresse de la boîte fonctionnelle de signalement identique : signalement.discrimination@agriculture.gouv.fr Un délai de reprise de contact opéré dans les 12h ouvrés afin qu'un rendez-vous téléphonique soit fixé
- Nouvelle adresse de plateforme en ligne : https://conceptrse.fr/signalement-ma/ - Code 1881 L'agent est recontacté dans les 12h ouvrés maximum.